

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le seize décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 9 décembre 2016, s'est réuni dans les locaux du Centre de Loisirs Communautaire à Gâches à AUVILLAR, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2016D2-1-2-162

OBJET : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAYSSAS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. ABARNOU Gilbert
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. SAZY Christian
Commune de GOLFECH	:	M. CALAFAT Alexis
	:	Mme BECKER Geneviève
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BASCOUL Didier
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. LARANE Michel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI	:	M. BAYLET Jean Michel
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard (en remplacement de M. BOUARD Louis excusé)
Commune de SAINT LOUP	:	M. BAFFALIO Robert
Commune de SAINT MICHEL	:	M. ALIBERT Henri
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. DEJEAN Francis
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (en remplacement de M. BARDOLS Marcel excusé)
Commune de SISTELS	:	M. DELPECH Alain
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme COMBES Annie
	:	Mr GROUSSOU Bernard
	:	Mme DUJAY-BLARET Janine
	:	Mr ZANIN Daniel
	:	Mme LARROUSINIE Francine
	:	Mr LOPES Ernest
	:	Mr MERIEL Guy
	:	Mme MERIE Françoise

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme MAQUIN Katia
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. PARISSÉ Jean Pierre
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BOUSQUET Jacques (a donné pouvoir à Mme Christiane LECORRE)
	:	Mr GAYRAL Michel
	:	Mme MUSLEWSKI Suzanne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
M. COURREGELONGUE Max	:	Attaché Principal
Mme ABENIA Marie Claude	:	Trésorière
Mme SOPETTI Joëlle	:	Rédacteur Chef
Mme BELLINEAU Ingrid	:	Attachée

Madame Marie Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2016D2-1-2-162

**OBJET : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU
DE LA COMMUNE DE GRAYSSAS**

Par délibération du 6 novembre 2015, le Conseil Municipal de Grayssas a prescrit la procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme, afin d'apporter des ajustements au règlement.

Le transfert de la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, est effectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives depuis le 12 novembre 2015.

Par délibération en date du 15 avril 2016, la commune de Grayssas a donné son accord pour que la Communauté de Communes des Deux Rives achève la procédure de modification simplifiée en cours.

Le Conseil de Communauté, par délibération du 29 juillet 2016, a décidé de poursuivre la procédure de modification simplifiée de la commune de Grayssas, et de fixer les modalités de mise à disposition du public.

Rappel de l'objet du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Grayssas tel qu'il a été mis à la disposition du public :

La procédure porte sur des précisions à apporter au règlement : aspect extérieur des constructions existantes en milieu agricole ou naturel et des constructions nouvelles en zones à urbaniser.

Bilan de la mise à disposition du public :

La mise à disposition du public a été prescrite par arrêté n° 16URB-2-1-2-02. Elle s'est déroulée du Mercredi 2 novembre 2016 au vendredi 2 décembre 2016 inclus.

L'ensemble des éléments du dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public ainsi qu'un registre d'observations afin de recueillir les observations du public, en mairie de Grayssas, le mercredi de 9 heures à 12 heures et sur le site internet de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le public a été informé, par l'insertion d'un avis de la mise à disposition du public, dans l'édition du journal Sud-Ouest le 20 octobre 2016 et sur le site internet de la Communauté de Communes des Deux Rives à partir du 21 octobre 2016.

L'arrêté a également été affiché en mairie et à la CC2R à compter du 24 octobre 2016.

- *Observations des personnes publiques associées :*

Le SCoT du Pays de l'Agenais, la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne et le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne ont émis un avis favorable.

Les autres personnes publiques associées n'ont pas formulé de remarques dans le cadre de cette procédure.

- *Observations du public :*

Durant la mise à disposition du dossier, aucune observation n'a été formulée.

- *Bilan de la mise à disposition et adaptation du dossier :*

Au regard du bilan de la mise a disposition, aucune adaptation n'est à apporter aux pièces du dossier.

A cette fin, le Président propose :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Grayssas;
- d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de Grayssas;
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Grayssas;
- d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de Grayssas;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes.

Fait à Valence d'Agen, le 16 décembre 2016
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 19 décembre 2016

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. M. Baylet", written over a horizontal line.

Jean Michel BAYLET